

# CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

4<sup>TA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018  
30 È 31 DI MAGHJU DI U 2018

N<sup>U</sup> 2018/E4/025

## MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

**DEPOSEE PAR :** Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET Petr'Antone TOMASI, PRESIDENT DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

**OBJET :** RESPECTER LA VOLONTE D'APAISEMENT DANS LES JUGEMENTS A VENIR DES MILITANTS NATIONALISTES CORSES.

---

**CONSIDERANT** la situation d'apaisement que connaît la Corse depuis plusieurs années,

**CONSIDERANT** que cette situation a été patiemment construite, notamment par les élus de l'Assemblée territoriale depuis le début des années 2010,

**CONSIDERANT** que le mouvement national a pris toute sa part dans cette démarche d'apaisement,

**CONSIDERANT** la décision prise en juin 2014 par le FLNC de sortie de la clandestinité,

**CONSIDERANT** que depuis lors, aucun événement n'est venu contredire cette décision porteuse de paix,

**CONSIDERANT** que l'Assemblée de Corse s'est prononcée depuis des années en faveur d'une amnistie, mesure indissociable d'une véritable solution politique,

**CONSIDERANT** cependant que des procès sont prévus dans les semaines et les mois à venir contre des militants nationalistes,

**CONSIDERANT** que ces procès concernent des faits relatifs à une période révolue et constituent de ce fait une forme d'anachronisme,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SOUHAITE** que les jugements des procès à venir contre des militants nationalistes corses participent de la volonté d'apaisement manifestée par la société et les élus de la Corse.